



## ASSEMBLÉE — 40<sup>e</sup> SESSION

### PLÉNIÈRE

#### Point 5 : Élection des États membres qui seront représentés au Conseil

#### CANDIDATURE DES ÉMIRATS ARABES UNIS

(Note présentée par les Émirats Arabes Unis)

#### RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Conformément à sa résolution 02 GA / 25, adoptée lors de sa session extraordinaire tenue à Rabat, du 2 au 3 mai 2019, l'Assemblée générale de l'Organisation arabe de l'aviation civile a proposé la réélection des Émirats arabes unis (EAU) en tant que membre au Conseil de l'OACI, sous la troisième partie. Ce document présente la candidature des EAU à leur réélection et sollicite l'appui de tous les États membres de l'OACI.

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| <i>Objectifs stratégiques :</i> | Ce document de travail se rapporte à tous les Objectifs stratégiques de l'OACI.                          |
| <i>Incidences financières :</i> | Pas de financement ou ressources supplémentaires requis.   |
| <i>Références :</i>             | A40-WP/2, <i>Documentation relative à l'élection des États membres qui seront représentés au Conseil</i> |

#### 1. LE SECTEUR DE L'AVIATION AUX EAU

1.1 Le secteur de l'aviation aux EAU a en fait la plaque tournante du transport mondial. Il n'en demeure pas moins que l'impact de ce secteur dépasse largement ses frontières géographiques. Ce secteur joue un important rôle de catalyseur dans le développement de la région en fournissant un accès au commerce mondial et au tourisme mondial. Accès qui est essentiel aux nombreux pays dont l'économie est basée sur les ressources naturelles dans leurs efforts de diversification économique.

1.2 Les contributions, intellectuelles et matérielles, des EAU dans le secteur au niveau régional et international sont largement reconnues, au point où les EAU ont eu l'honneur d'être désignés par l'Organisation arabe de l'aviation civile comme son candidat au Conseil de l'OACI, sous la troisième partie.

<sup>1</sup> Toutes les versions linguistiques fournies par les Émirats arabes unis.

1.3 Abritant deux des plus grandes compagnies aériennes internationales qui ont toujours dominé les classements mondiaux les plus prestigieux, l'aéroport international DXB des EAU est devenu l'aéroport le plus fréquenté du monde par nombre de passagers, avec plus de 100 millions de passagers chaque année. Ensemble, les quatre principaux aéroports internationaux des EAU gèrent plus de 129 millions de passagers et quelques millions de tonnes de fret aérien par an.

1.4 Les EAU ont obtenu les meilleurs scores et conservent le premier rang mondial aux audits de conformité : Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) et Programme universel d'audits de sûreté (USAP) de l'OACI. Nous fournissons des services de la circulation aérienne sûrs, sécurisés et efficaces à plus de 1 000 000 de mouvements aériens annuels dans la région d'information de vol des EAU (FIR).

1.5 Avec 875 avions immatriculés, les EAU continuent d'exploiter la plus grande flotte d'A380 et de B777 au monde, desservant plus de 180 destinations à travers le monde. Cela a résulté, au maintien de 8 779 licences de pilotes, 37 255 licences de personnel de cabine, 4 487 licences d'ingénieurs en aéronautique, 451 licences de contrôleurs du trafic aérien, en plus de 192 organismes de maintenance agréés.

1.6 Avec 176 accords relatifs au transit des services aériens internationaux, dont 108 avec une politique à ciel ouvert, plus de 200 compagnies aériennes desservent les aéroports des EAU et bénéficient des avantages de la politique à ciel ouvert. Tout cela a été soutenu par notre politique de libéralisation totale du transport aérien.

1.7 Les EAU ont présenté leur premier plan national d'action en matière de réduction des émissions en 2012, suivi d'une version plus complète en 2018. Selon l'évaluation des plans nationaux d'action effectuée par l'OACI, sur 137 plans soumis, 46 États (ce qui représente 38,7 %) ont présenté des plans très précis pour atteindre les émissions prévues, dont les EAU.

## 2. NOTRE ENGAGEMENT ENVERS L'OACI

2.1 L'Autorité Nationale de l'Aviation Civile (GCAA) des EAU a été la première à mettre en place un programme « Audit Ready » destiné à soutenir l'initiative « Aucun pays laissé de côté » (NCLB) de l'OACI. Dans le cadre de ce programme, une assistance technique est proposée aux pays les moins avancés pour renforcer leurs normes de sécurité et de sûreté. À cela s'ajoute 865 personnes qui ont, au cours des 7 dernières années, bénéficié d'une formation technique sur site dans les régions de l'ACAO, de l'AFCAC, de la LACAC et de la ECCAA.

2.2 Les EAU ont pleine conscience de leur obligation d'État membre, et ils ont accueilli au moins un événement international majeur au nom de l'OACI ces dernières années. Cela inclut notamment un Symposium avec l'UNOOSA, un Sommet sur la cybersécurité et un sommet portant sur la technologie Blockchain.

2.3 Les EAU ont consacré des efforts et des ressources considérables pour maintenir un robuste système de sûreté aérienne. Pour renforcer la sûreté aérienne à l'échelle mondiale, régionale et nationale, les EAU soulignent l'importance de la coopération internationale, y compris la participation au Groupe d'experts AVSEC de l'OACI. Dans une perspective d'avenir, les EAU contribuent activement à faire face aux nouvelles et émergentes menaces considérées comme des opportunités, par le biais d'initiatives telles que la mise en place d'une taxonomie claire et harmonisée, d'une procédure de compte rendu des incidents de sûreté aérienne et l'élaboration d'un système sécurisé de collecte des données

global et harmonisé, afin d'assister les États membres et l'industrie à mettre en œuvre les normes de l'OACI de façon harmonisée et afin de soutenir la gestion des risques et promouvoir la culture de sûreté.

2.4 Afin de faciliter le partage des informations conformément aux principes de l'OACI en matière de coopération et de collaboration internationales, les Émirats arabes unis ont signé des mémorandums d'accord bilatéraux et multilatéraux concernant le partage et la protection des informations sensibles sur la sûreté aérienne avec les États membres de l'OACI. L'objectif de ces mémorandums est d'améliorer l'efficacité et l'efficience des mesures de sûreté aérienne fondées sur une analyse des risques.

2.5 Les EAU ont conclu des accords de collaboration et, sur la base d'une reconnaissance de l'équivalence des mesures de sûreté, ont mis en œuvre des accords de sûreté uniques afin de contribuer à la durabilité du système de sûreté aérienne privilégiant ainsi la réduction des répétitions inutiles des contrôles de sûreté, conformément à une l'évaluation des risques et les bénéfiques que ce régime puisse apporter pour la sûreté aérienne, pour l'industrie, et pour les passagers.

2.6 Les EAU sont devenus un membre permanent du Comité de la protection de l'environnement en aviation (CAEP) en mars 2016, après y avoir efficacement servi comme observateur pendant 6 ans. Les EAU poursuivent leur engagement et leur soutien envers le comité CAEP de l'OACI et de son groupe de travail composé de plusieurs experts dans différents domaines. À ce jour, nous avons positionné 8 experts dans cinq groupes de travail majeurs, tels que : les carburants de remplacement, du programme de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA).

2.7 De plus, en 2019, les EAU ont été élus membre du nouvel organe consultatif technique du CORSIA(TAB).

2.8 Ci-dessus, la liste de la participation des EAU à divers comités et groupes de travail :

| N° | Nom   | Statut         |
|----|---|----------------|
| 1  | Groupe d'experts de la gestion de la sécurité (SMP)   | Président      |
| 2  | Groupe régional de sécurité de l'aviation - Comité directeur pour le Moyen-Orient (RASG-MID SC)             | Président      |
| 3  | Commission d'experts de l'autorité de surveillance du registre international (CESAIR)                       | Membre         |
| 4  | Groupe d'experts de la navigabilité (AIRP)  | Membre         |
| 5  | Groupe d'étude sur la turbulence de sillage (OACI)  | Membre         |
| 6  | Groupe d'étude sur la gestion des risques liés à la fatigue (OACI)  | Membre         |
| 7  | Groupe d'experts OPS-ATM (OACI)   | Vice-président |
| 8  | Groupe d'experts aérodromes (OACI)  | Membre         |
| 9  | Groupe de travail sur la sécurité des pistes et des sols (OACI)   | Membre         |
| 10 | Comité national des titulaires de postes de sécurité des fournisseurs de service de la circulation aérienne |                |
| 11 | Groupe d'experts des opérations aériennes (OPSP)  | Membre         |
| 12 | Groupe de travail sur la sécurité des cabines (OACI)  | Membre         |

2.9 Les EAU ont partagé leur expérience en matière de sûreté aérienne, ont contribué à l'améliorer au travers du Groupe d'experts AVSEC et de ses divers groupes de travail et d'équipes spéciales, et ont organisé diverses réunions de groupes de travail, ainsi que la première réunion de

l'équipe spéciale sur les données de sécurité aérienne et la collecte des incidents de sûreté aérienne (TF-ASDASIR). Les EAU sont honorés d'avoir présidé le sous-groupe chargé la collecte des incidents de sûreté aérienne (TF-ASDASIR/SG-ASIR).

2.10 Afin de contribuer à l'amélioration en termes de facilitation, les EAU sont membre du Groupe d'experts FAL de l'OACI, avec pour objectif d'aider les États membres à atteindre le maximum d'efficacité dans leurs opérations aux frontières tout en atteignant et conservant un niveau de sécurité de haute qualité et une application efficace de la loi.

### **3. NOTRE ENGAGEMENT À L'INTERNATIONAL ENVERS LE SECTEUR DE L'AVIATION**

3.1 Reconnaissant les avantages relatifs à la promotion des améliorations de l'infrastructure du transport aérien, de la libéralisation, des contributions financières et non financières à l'OACI, nous avons créé le Prix de l'aviation mondiale Sheikh Mohammed bin Rashid doté de 1 million de dollars US. Ce prix le plus doté de l'histoire de l'aviation récompense les États, les personnes et les organisations pour leur engagement en faveur du développement de l'industrie aéronautique.

### **4. CANDIDATURE AU CONSEIL DE L'OACI, SOUS LA TROISIÈME PARTIE**

4.1 Nous sollicitons le privilège de continuer à contribuer en tant que membre au Conseil de l'OACI et nous apprécierions sincèrement l'appui des États membres de l'OACI à la candidature des EAU à leur réélection au Conseil de l'OACI, sous la troisième partie, lors de la 40<sup>e</sup> session de l'Assemblée de l'OACI. Nous avons l'honneur d'informer l'Assemblée de l'OACI qu'en mai 2019, l'Organisation arabe de l'aviation civile (ACAO) a annoncé son soutien à la candidature des EAU.